

Délibération 2024 / 09-06

L'an deux mil vingt-quatre le neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jean-Jacques BORD, Jacques FAURE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille RECONDU.

Étaient absents excusés : Mr Didier LASSECHERE (procuration Raymond RABETEAU).

Étaient absents : Mrs Maurice BESSE, Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ.

* * * * *

LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ RUE ZÉNON TOUMIEUX A compter du 1 octobre 2024

Monsieur le Maire

- **rappelle** à ses Collègues que l'appartement situé rue Zénon Toumieux, sera vacant au 24 septembre 2024,
- **expose** qu'une candidature a été déposée par Monsieur CHIRON Andy en vue d'occuper ce logement,
- **propose** de retenir cette candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **attribue** à Monsieur CHIRON Andy, à compter du 01 octobre 2024, l'appartement situé rue Zénon Toumieux,
- **fixe** les conditions d'occupation comme suit :
 - bail de 3 ans reconductible par tacite reconduction ;
 - bail dénonçable par le propriétaire à l'issue des 3 ans avec préavis de 3 mois ;
 - bail résiliable par le locataire avec préavis de trois mois ;
- **montant du loyer hors charge** : 200.00 € par mois, payable le 1er de chaque mois ;
- **dépôt de garantie** : un mois de loyer ;
- **état des lieux** : à rédiger avant l'entrée dans les lieux.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Fait et délibéré en Mairie, le 09 septembre 2024.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

